

2021-CA690-04.03.04-R7690

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 6 décembre 2021, 13 h 30.

CRÉATION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA SUR LES DÉTERMINANTS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIAUX DES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

CONSIDÉRANT l'article 4.5 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 54 al. 3 d) (ix) et (xi) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique de création et de renouvellement des unités de recherche agréées;

CONSIDÉRANT l'objectif « Soutenir prioritairement les orientations et axes de recherche définis pour la période 2020-2025 » du Plan de la recherche stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis le 30 juin 2021 par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements relativement à la candidature de la professeure Noémie Carbonneau et à l'attribution à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la Chaire de recherche du Canada sur les déterminants psychologiques et sociaux des comportements alimentaires;

CONSIDÉRANT l'avis de l'assemblée départementale du Département de psychologie (2019-494-10, 29 janvier 2020);

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2021-CE632-04.03.05-R6054, 16 novembre 2021);

CONSIDÉRANT l'avis du doyen de la recherche et de la création;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de créer la Chaire de recherche du Canada sur les déterminants psychologiques et sociaux des comportements alimentaires pour une durée de cinq ans, soit du 1er septembre 2021 jusqu'au 30 août 2026;
2. de nommer Noémie Carbonneau, professeur au Département de psychologie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les déterminants psychologiques et sociaux des comportements alimentaires pour un mandat d'une durée de cinq ans, soit du 1er septembre 2021 jusqu'au 30 août 2026;
3. de mettre cette résolution sous embargo jusqu'à l'annonce publique officielle du gouvernement fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.